

3. Division.

Paris, le 2 Messidor an 11 de la République Française.

Recu le 8 Thermidor an 11.
Répondra le 15 Thermidor an 11.

Bureau
des Beaux-arts.

Réponse à
Lettre D.

Enregistrement
à l'arrivée N. 1097
au Départ N. 110

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
Au Citoyen Suré, Directeur
de l'École Française des Beaux-arts,
à Rome.

J'ai reçu, citoyen, votre lettre du 5
Prairial D., par la quelle vous
paraissiez persister à croire qu'il
s'est glissé une erreur de 5000.
Dans le rapport qui m'a été fait
sur ce qui restait du poud les
Dépenses de l'École de Rome,
en l'an dix.
Je n'ai établi en entier le
compte de cette année.

D'après les comptes joints à vos lettres
 du 10 Germinal et 16 messidor au 10,
 il résulte que les dépenses ordinaires
 et extraordinaires de l'École, pendant
 le 2.^{me} et 3.^{me} trimestre de l'an 10,
 pour votre traitement, pour le salaire
 arriéré et courrant des personnes
 attachées à l'établissement, et pour
 les réparations faites au Palais de
 France, se sont élevées à 12,668. 75

Mais, le 14 ventose même
 année, vous ayant avancé
 une somme de 10,000. —

qui vous fut payée en deux
 fois, il ne restait du sur
 les dépenses du 2.^{me} et 3.^{me}
 trimestre, que la somme de 2,668. 75

Le 16 vend. au 11, vous
 m'avez adressé le compte
 des dépenses de l'École,
 pendant le 4.^{me} trimestre
 de l'an 10, montant à la
 somme de 12,334. 75

En y ajoutant les
 2,668. 75 qui restaient de

Sur le 2.^{me} et 3.^{me} trimestre,
la dépense totale du 4.^{me}
trimestre a été de

14,903.30

Le 28 Février ordonné au 10,
j'ordonnai à votre profit
le paiement d'une somme de
10,000 francs, que vous avez
eu en deux fois.

En ajoutant à ces 10,000.⁰⁰,
22 francs que vous avez
portés de plus, par erreur,
dans le compte du 2.^{me} et
3.^{me} trimestre, il faut retrancher
de la somme ci-dessus, celle de 10,022. —

Donc, il vous restait dû
pour solde de toutes
les dépenses de l'École
faites pendant l'an 10,
la somme de

4,881.30

Et par ma lettre du 18 ventôse^{xx},
je vous donnai avis que, le 23 germinal,
j'avais approuvé le compte des dépenses
du 4.^{me} trimestre, et autorisé le paiement
de la somme de 4,881.30 — pour le
solde de toutes les dépenses ordinaires
et extraordinaires faites à l'école de

Bonne pendant l'an 10.

Vous devez savoir, d'après ce compte, que la Dépense totale s'est élevée en l'an 10, à la somme de 24,881, dont j'ai autorisé le paiement.

Je pense, citoyen, que ces détails suffiront pour éclaircir la prétendue erreur que vous avez cru approuver dans ma lettre du 18 tutose.

En surplus, pour tout convaincre de l'exactitude avec laquelle vos comptes ont été examinés et soldés, je vous invite à établir, sur le modèle ci-joint, toutes les dépenses de l'année qui ont été faites en l'an 10, ainsi que les recettes que vous avez également faites pour la même année.

Je vous prie, surtout, de faire attention de ne pas confondre l'exercice de l'an 10 avec celui de l'an 11. Je vous salue.

En l'absence du ministre,
Le Secrétaire Général
Coulon